

## **deux projets forts et complémentaires viennent renforcer l'engagement de la Ville de Lausanne en faveur de l'agriculture de proximité**

**La Municipalité de Lausanne propose de mettre en œuvre un Plan d'action sur trois ans visant à porter à 70% la part des produits locaux et de proximité - avec une préférence bio - dans sa restauration collective. Emblème de cette stratégie, il est proposé de transformer le domaine de Rovéréaz en exploitation biologique maraîchère tout en maintenant de grandes cultures.**

Près de 1'300'000 repas sont préparés et servis chaque année au sein des cantines communales lausannoises. Soucieuse de santé publique, d'écologie et d'exemplarité, la Municipalité de Lausanne souhaite dédier l'un de ses domaines agricoles, le domaine de Rovéréaz, à la production maraîchère biologique en vue de fournir ses cantines en fruits et légumes issus de son propre territoire, les grandes cultures étant également maintenues. Deux projets, présentés simultanément par la Municipalité au Conseil communal, se complètent en mettant l'accent sur la notion de *souveraineté alimentaire* et sur l'alimentation de la population en circuit-court. Cette volonté s'inscrit dans le cadre d'un Plan d'action planifié sur 3 ans. La Ville entend par là recréer le lien entre l'agriculture, la production alimentaire et les consommateurs finaux, notamment les plus jeunes.

### **des menus de cantine bio et écologiques**

La Ville de Lausanne répond par son Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale, au souci grandissant quant à la provenance des produits et à leur empreinte environnementale. A ce titre, la Municipalité souhaite porter à 70% (50% en 2013) la part des produits locaux et de proximité dans la restauration collective au terme d'une période pilote de trois ans. Le coût supplémentaire par repas se montera à 25 centimes. Sont notamment concernés les institutions d'accueil de jour de l'enfance, les APEMS, les écoles primaires et secondaires ou encore le personnel de police ou le centre de formation de la protection civile.

### **agriculture biologique de proximité à Rovéréaz**

Situé aux portes de Lausanne, le domaine de Rovéréaz verra sa vocation de lieu agricole confirmée et prolongée pour une génération au moins. A l'occasion du départ à la retraite du fermier actuel, la Municipalité de Lausanne souhaite développer sur la propriété un projet novateur d'agriculture biologique de proximité, incluant un volet pédagogique et d'accueil du public. Une mise au concours sur la base d'un cahier des charges et appel à projet va être lancée dès l'aval du Conseil communal quant à cette nouvelle orientation. La Ville veillera à ce que soient garanties les qualités paysagères et écologiques qui font de Rovéréaz un lieu de détente apprécié des Lausannois, ainsi que les qualités patrimoniales des bâtiments de ferme classés.

---



## **initiatives**

La Municipalité propose de soutenir un mandat d'étude sur l'optimisation de la production et la planification des repas destinés aux enfants. A titre de mesure exemplaire, une journée végétarienne hebdomadaire dans les écoles sera mise en place. Le partenariat avec la coopérative « Plateforme Bio –Locale », créée en mars 2013 et réunissant des agriculteurs bio du canton de Vaud, se verra également consolidé. L'indicateur écologique «Beelong » développé par l'Ecole Hôtelière de Lausanne permettra d'évaluer l'impact environnemental des achats de nourriture et de boissons en particulier dans le secteur de la restauration collective.

La direction des finances et du patrimoine vert  
La direction de l'enfance, de la jeunesse et  
de la cohésion sociale

### **Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec**

- **Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, 021 315 72 00**
- **Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, 021 315 62 00**

*Les préavis n° 2014/36 et n°2014/37 se trouvent sur internet à l'adresse :*  
[www.lausanne.ch/preavis](http://www.lausanne.ch/preavis)

Lausanne, le 7 juillet 2014